

Portant validation de l'avenant 1 au marché de travaux et d'entretien de la voirie 2020-2023

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant la fin du marché le 21 juin 2024,
Considérant qu'afin de garantir une meilleur remise en concurrence et une idéale applicabilité du nouveau marché, il convient de permettre son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Considérant, à ce titre, que le marché actuel doit être prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, avec les modifications suivantes :

- Augmentation du montant maximum du marché de 150 000 € HT (15% du montant initial), permettant les montants suivants pour l'année 4 et demi :
 - o Montant minimum de 150 000 € HT
 - o Montant maximum de 400 000 € HT

DECIDE :

De valider l'avenant 1 au marché de travaux et d'entretien de la voirie 2020-2023 permettant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2024